



## Règles de Vie et Charte de l'Espace Coworking du Lude

L'espace de coworking du Lude est un lieu partagé de travail. Afin qu'il demeure un lieu agréable, où il fait bon être et travailler, tous les usagers du lieu doivent respecter les principes de bienséance et de respect énoncés ci-dessous :

### **Principe n°1 : Atmosphère de Travail**

Le coworking est un espace de travail où doit régner une atmosphère studieuse et calme pour permettre aux autres membres de mener à bien leurs activités. Par conséquent, il convient de parler à voix.

### **Principe n°2 : Espace réservé aux Coworkers**

Le coworking est réservé aux coworkers. Chaque coworker doit recevoir ses visiteurs en dehors de l'espace de bureaux, en utilisant les bureaux individuels ou les salles de réunion (réservation préalable requise).

### **Principe n°3 : Politesse et Courtoisie**

Politesse, courtoisie et respect mutuel sont les seules attitudes admises par la communauté des coworkers du Lude.

### **Principe n°4 : Respect des Équipements**

Le respect des équipements, mobiliers et aménagements de l'espace est primordial. Le matériel mis à disposition doit être utilisé de manière responsable pour garantir la qualité du service offert. Chaque coworker a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié.

### **Principe n°5 : Représentation de l'Entreprise**

Chaque coworker est le représentant de son entreprise et peut recevoir ses clients et fournisseurs. Une tenue décente est nécessaire par respect pour les activités de chacun.

### **Principe n°6 : Propreté et Ressources Partagées**

L'espace est non-fumeur et sans alcool. Il doit être maintenu propre (nettoyer après soi). Les ressources partagées doivent être utilisées de façon raisonnable. Le dernier à partir doit veiller à fermer lumières, portes, volets et fenêtres.

### **Principe n°7 : Activités Sonores**

Le téléphone et autres activités sonores ne doivent pas être utilisés dans l'espace de bureaux. Il convient de s'éloigner vers l'accueil ou le parvis extérieur pour éviter de déranger les autres utilisateurs ou d'utiliser la salle de visio prévue à cet effet. Couper le son des ordinateurs et téléphones et utiliser des écouteurs pour la musique ou les vidéos sont des règles de base.

### **Principe n°8 : Espace Repas**

L'espace bureaux ne doit pas être utilisé pour manger. La salle de réunion doit rester prête à recevoir d'autres clients. Il est impératif de bien nettoyer après soi et de ne pas entreposer de vaisselle sale nulle part dans l'espace.

### **Principe n°9 : Utilisation de Matériel Informatique et Wi-Fi**

L'utilisation de matériel informatique et du service Wi-Fi du coworking du Lude est soumise au respect des lois et règlements en vigueur, notamment :



coworking@lelude



- Les coworkers s'interdisent d'accéder, de mettre en ligne ou d'afficher des contenus illégaux, violents, incitant à la violence ou à la haine, dégradants pour la personne humaine, pornographiques ou pédophiles, et/ou ayant un caractère provocant et portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité des utilisateurs du réseau et usagers de l'espace de coworking.
- Les coworkers s'engagent à respecter la vie privée de chacun et s'interdisent d'intercepter tout message ou communication, quel que soit le mode d'émission.
- Ils s'engagent à respecter la législation sur les données personnelles et traitements automatisés d'informations nominatives, ainsi que la législation et les textes relatifs aux droits d'auteurs, marques, brevets, et à la propriété intellectuelle et industrielle.

En respectant ces principes, nous pouvons tous contribuer à créer un environnement de travail agréable et productif.

**Siège Social**  
Rue des Écoles  
72800 Aubigné-Racan

**Contacts**  
☎ 02 85 29 12 00  
@ [accueil@comcomsudsarthe.fr](mailto:accueil@comcomsudsarthe.fr)  
[www.comcomsudsarthe.fr](http://www.comcomsudsarthe.fr)